

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° M21- 064264

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1373

Actif Pensionné(e)

Nom & Prénom : MARAY - Abdellatif

Date de naissance : 1950

Adresse : DNA 250 DR

Tél. : 06 33 53 30 01

Total des frais engagés : YADA 1000,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 18.10.22

Nom et prénom du malade : 7^{me} MARAY Abdellatif

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Une cheville

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : (malaise)

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 02/10/22

Signature de l'adhérent(e) : Abdellatif

Le : 22/10/22

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/10/22	C		200 Dhs	Dr. Abdelhak BOUAFIA Cabinet dentaire Dr. Bouafia 3 Rue Aïat Ben Abdellah 1020 Casablanca Tél: 05 20 47 33 45 / 05 22 47 14 72

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
INPE - DR. CHAMKEL 620818	18.10.22	35.70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires
Opticien Optométriste		AM PC IM	
OPTIQUE GHITA Opticien Optométriste Takam 1. Bd. Ibn Tachfine N° 452 - Casablanca Tél: 05 22 60 34 39 - GSM: 06 67 00 97 85	2022	Lunettes	Montant détaillé des Honoraires
			Optique GHITA Opticien Optométriste Hakam 1. Bd. Ibn Tachfine N° 452 - Casablanca Tél: 05 22 60 34 39 - GSM: 06 67 00 97 85

Autorisation CNDPN

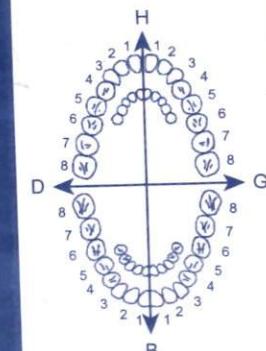
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

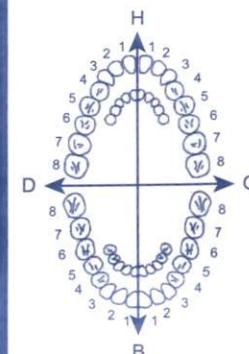
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-أنجيوغرافي

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

70، زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

MARARY Abdelkbir

Casablancale
Casablanca, le mardi 18 octobre 2022

DEUX PAIRES DE LUNETTES + MONTURES :

DE LOIN Organiques

Oeil Droit : (90° -1,25) + 1,00

Oeil Gauche : (75° -1,25) + 0,50

DE PRES Organiques

Oeil Droit : (90° -1,25) + 4,00

Oeil Gauche : (75° -1,25) + 3,50

OPTIQUE GHITA
Opticien Optométriste
Hakam 1, Bd. Ibn Fachfine
N° 452 - Casablanca
Tél: 05 22 60 34 39-GSM: 06 67 00 97 85

Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophtalmologiste
70, Rue Allal Ben Abdellah 1er Etage
Casablanca
Tél : 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

OPTIQUE GHITA

Opticien spécialiste

Bd Youssef Bno Tachfine Hkam 1
N°454 - El Hay Mohammedi - Casa
Tél : 06 69 00 97 85

05 22 60 34 39 •

Patente : 32825428

MOUSSAOUI Abdssamad

INPE : 095012357



01806

نظارات غيثة

اخصاصي في النظارات البصرية

شارع يوسف ابن تاشفين حكم 1

رقم 454 - الحي المحمدى

الهاتف : 06 69 00 97 85

05 22 60 34 39

MOUSSAOUI Abdssamad

INPE : 095012357

ABDELHAK Bouceta

Ordonnance de M. le Docteur :

N° DE nomenclature _____
Correspondant à la prescription _____

LOIN	O.D: $(90^{\circ}-125) + 1,00$ O.G: $(75^{\circ}-125) + 0,50$	PRES	O.D: $(90^{\circ}-125) + 4,00$ O.G: $(75^{\circ}-125) + 3,50$
------	--	------	--

FOURNITURE

Monture : optique VLT+VLP

1400 ₦

Verres VLT organique BL

1600 ₦

VLP organique BL

1000 ₦

Total :

OPTIQUE GHITA

Opticien Optométriste

Hakam 1, Bd. Ibn Tachfine

N° 452 - Casablanca

Tél: 05 22 60 34 39-GSM: 06 67 00 97 85

4000 ₦

Arrêtée la présente facture à la somme de quatre Mille DHs

Casablanca, le 20/10/2022

M. ou Mme : MARARY Abdellkrim

en Espèce

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

**STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE**

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشنة

الختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب الحول-عدسة الاتصال-الليزر-انجيوغرافي

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

70، زنقة علال بن عبد الله- الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف: ٠٥٢٢٤٧٣٣٤٥ / ٠٥٢٢٤٧١٤٧٢

Casablancale 18 / 50 / 22 الدار البيضاء في

M MARY ROOKER

35,70



6 118001 070596
Bouskoura

Laboratoires Sothema Bouskoura
Tobradex® 0,3/0,1% collyre en suspension, 5 ml
524/18 DMP/21/ NTO

AMM N°: 524/ 18 DMP/ 21/ NIU

Boîte de 1 flacon.

PPV : 35,70 DH

406836 MA

**PHARMACIE CHANKI
CHANKI EL AMARI**
Dr. A. Chanki 2 26200 Deroua
43 Lot Makhroui 27 56
Tél : 05 22 53 27 56

Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophtalmologue
Boulevard Ben Abdellah 1er Etage
Téléphone : 33 45 10 22 27

Abdelhak BOUCH
Ophtalmologue
70, Rue Khalil Ben Abdallah 1^{er} Etage
Tél : 05 22 47 33 45 / 06 22 47 14 72